



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Préavis No 11/2023
Législature 2021-2026

Relatif aux comptes communaux et gestion de l'année 2022

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 15.05.2023

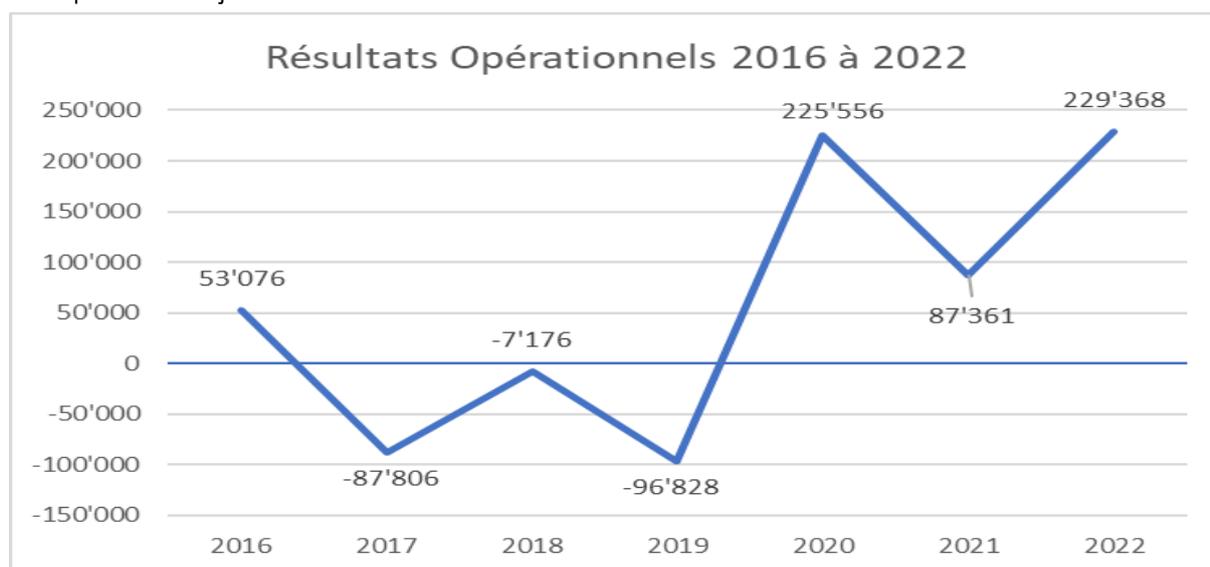
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le rapport de gestion 2022 ainsi que les comptes selon la loi sur les communes.

Les comptes détaillés 2022, en annexe, font partie du présent préavis. Ils sont comparés avec le budget 2022 et les comptes 2021.

1. Résultat Opérationnel

En résumé, le résultat opérationnel de l'année 2022 se termine sur un excellent résultat, nettement meilleur que celui des années précédentes, ceci grâce à des revenus d'impôts « conjoncturels » extraordinaires.



Les principaux éléments de comparaison appellent les commentaires suivants :

| | 2022 | Budget 2022 | Δ Budget | 2021 | Δ 2021 |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|-----------------|---------------|----------------|
| ADMINISTRATION GENERALE | -178'479 | -213'635 | 35'156 | -192'537 | 14'058 |
| FINANCES | 1'028'758 | 632'651 | 396'107 | 820'833 | 207'926 |
| <i>Impôts Revenus / Fortune</i> | 831'085 | 793'500 | 37'585 | 934'716 | -103'631 |
| <i>Impôts Conjoncturels</i> | 485'502 | 137'000 | 348'502 | 236'099 | 249'404 |
| <i>Péréquation Intercommunale</i> | -216'371 | -211'184 | -5'187 | -238'440 | 22'069 |
| <i>Autres</i> | 18'362 | 3'155 | 15'207 | -2'542 | 20'903 |
| <i>Amortissements</i> | -89'820 | -89'820 | 0 | -109'000 | 19'180 |
| DOMAINES ET BATIMENTS | 6'043 | 16'909 | -10'866 | 24'395 | -18'352 |
| TRAVAUX | -22'110 | -31'900 | 9'790 | -19'072 | -3'038 |
| INSTRUCTION PUBLIQUE / CULTE | -167'838 | -196'590 | 28'752 | -166'563 | -1'275 |
| POLICE | -53'589 | -54'900 | 1'311 | -53'020 | -569 |
| SECURITE SOCIALE | -382'868 | -290'082 | -92'786 | -326'125 | -56'743 |
| SERVICES INDUSTRIELS | -550 | -550 | 0 | -550 | 0 |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 229'368 | -138'097 | 367'465 | 87'361 | 142'007 |

Il est à noter que le résultat opérationnel 2022 de CHF 229'368.- incorpore un amortissement de CHF 89'820.- pour la parcelle du Viez. Ceci signifie que, cet amortissement ajouté au résultat, la marge d'autofinancement de la commune s'élève à CHF 319'188.-. Cette marge prendra toute son importance au terme de l'amortissement de la parcelle du Viez. A fin 2022, le montant au bilan restant à amortir ne s'élève plus qu'à CHF 87'667.-.

ADMINISTRATION GENERALE

L'économie par rapport au budget (+CHF 35'156.-) s'explique principalement par :

- L'économie du poste budgété pour un employé communal (+CHF 15'000.-) ;
- Une économie sur les dépenses budgétées de vacances (Municipalité et Conseil Général) de +CHF 4'368.- ;
- Une économie sur les dépenses budgétées en Honoraires et Services (+CHF 6'733.-).

L'économie par rapport à 2021 (+CHF 14'058.-) s'explique en grande partie par des dépenses informatiques en baisse à la suite de la mise à niveau consentie en 2021 (+CHF 10'122.-) ainsi que par toute une série de « petites » économies sur divers postes.

FINANCE

Les revenus supplémentaires par rapport au budget (+CHF 396'107.-) s'expliquent par des revenus d'impôts « conjoncturels » extraordinaires et donc non budgétés, dont le poste Impôts sur donations s'élève à lui seul à CHF 321'000.-.

Le surplus sur les impôts « récurrents » de +CHF 28'444.- est quant à lui plus conforme aux attentes.

Par rapport à 2021, la différence positive de +CHF 145'773.- s'explique par ces mêmes revenus conjoncturels exceptionnels de 2022 (+CHF 248'844.-).

A noter que les impôts « récurrents » sont cependant en baisse de -CHF 104'438.-. Ceci est dû au fait que, contrairement à 2021, 2022 n'a plus permis d'encaisser des rattrapages fiscaux sur les années antérieures.

DOMAINES ET BATIMENTS

Les baisses de résultat par rapport au budget (-CHF 10'866.-) ainsi que par rapport à 2021 (-CHF 18'352.-) s'expliquent principalement par deux éléments :

- Des frais d'entretien non budgétés liés à la Maison Communale (-CHF 11'237.-) ainsi qu'à la mise à niveau de la place de jeux (-CHF 11'267.-) ;
- Incorporation pour la 1^{ère} fois (sur 7 mois en 2022) des revenus issus du droit de superficie de la parcelle du Viez (+CHF 34'664.-) desquels il faut déduire le coût lié à la location de la Salle Communale (-CHF 25'625.-).

TRAVAUX

L'économie par rapport au budget (+CHF 9'790.-) est principalement liée à des économies sur les frais d'entretien des routes.

Ces charges ont cependant dépassé celles touchant 2021 (-CHF 3'038.-) à cause de frais d'électricité et d'entretien de réseau en hausse.

En ce qui concerne les ordures ménagères ainsi que le réseau égouts/épurations, il est à noter que les revenus encaissés (taxe déchets, taxe de raccordement, taxe d'épurations) dépassent légèrement les charges. Ces excédants alimentent les fonds de réserve dits « affectés », dédiés au financement d'éventuelles futures dépenses d'infrastructure.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La différence entre les résultats 2022 et le budget ainsi que l'exercice 2021 est liée à la redistribution des coûts de l'AEF qui dépend du nombre d'élèves par catégorie.

SECURITE SOCIALE

L'augmentation des coûts entre les résultats 2022 et le budget (-CHF 92'786.-) ainsi que l'exercice 2021 (-CHF 56'743.-) est liée à l'évolution de la facture du canton pour la Cohésion Sociale.

Le coût de la facture sociale est réparti entre Canton et Communes. La part des Communes est financée par une ponction de 50% de leurs impôts conjoncturels, puis d'un « écrêtage » touchant les communes avec une valeur du point d'impôt par habitant supérieur à la moyenne. Le solde est réparti entre l'ensemble des communes en fonction de la valeur de leur point d'impôt.

La forte augmentation de cette charge pour notre Commune s'explique par le niveau élevé des revenus sur impôts conjoncturels en 2022.

2. Bilan à fin 2022

Le bilan de la Commune au 31 décembre 2022 appelle les commentaires suivants :

| Bilan au 31/12/2022 | | | | | |
|--------------------------|-----------|-----------|---------------------|-----------|-----------|
| Actifs | 2022 | 2021 | Passifs | 2022 | 2021 |
| Liquidités | 778'663 | 811'373 | Péréquation à payer | 104'241 | 294'971 |
| Div Débiteurs | 51'229 | 49'207 | Div Créanciers | 92'846 | 67'244 |
| Impôts à encaisser | 178'027 | 228'710 | Emprunts | 693'720 | 912'480 |
| Patrimoine Financier | 12'100 | 12'100 | Fonds de réserve | 43'533 | 85'920 |
| Patrimoine Administratif | 227'668 | 317'488 | "Achats et Travaux" | 10'183 | 68'500 |
| Découvert | 0 | 94'610 | "Impôts" | 18'350 | 17'420 |
| | | | "Don" | 15'000 | |
| | | | Réserves affectées | 178'589 | 152'873 |
| | | | Capital | 134'759 | 0 |
| | 1'247'688 | 1'513'488 | | 1'247'688 | 1'513'488 |

- Les Liquidités sont importantes et devraient permettre de financer les investissements à venir sans recourir à l'emprunt (Pont sur l'autoroute, toiture de la Maison Communale, éclairage public, etc.).
- Le remboursement de l'emprunt échu en juillet 2022 a permis d'abaisser la dette de la Commune et de réduire la charge d'intérêts.
- Les bons résultats des dernières années ont permis d'éponger intégralement le découvert qui s'était accumulé les années précédentes. La situation de la commune peut donc être considérée comme saine, d'autant plus que le poste « Patrimoine Administratif » contient des réserves latentes au niveau de la valorisation du bâtiment communal.

3. Rapport de Gestion

La Municipalité composée de M. Christian Graf, Syndic, et de MM. Didier Zumbach, Harold Koeneman, Jean-Christophe Muller et Christophe Gabriel s'est réunie 25 fois en présence de Mme Mélanie Pernet, Secrétaire Municipale.

Le 8 mars 2023, Madame le Préfet, Chantal Turin, a rendu visite à la Commune dans le cadre de sa revue annuelle 2022 et s'est réjouie du bon fonctionnement de la commune.

L'année 2022 a été marquée par la fin des travaux liés aux deux immeubles du Viez sur les parcelles 228 et 229 mises à disposition par la commune en droit de superficie ainsi que par l'inauguration de la nouvelle salle communale située au rez-de-chaussée de l'immeuble sur la parcelle 229.

Grâce aux nouveaux locataires de ces deux bâtiments, la population de la Commune a augmenté de 226 à 240 habitants à fin 2022. La Commune a également enregistré 6 naissances en 2022, un record de mémoire de Syndic.

En dehors des activités « courantes » liées à la gestion de la Commune ainsi que des nombreuses associations inter-communales, les points suivants méritent une mention particulière :

- Suivi de nombreux dossiers de travaux de construction « extraordinaires » :
 - Rénovation ferme Delessert ;
 - Rénovation ferme Ritter ;
 - Travaux sur réseau d'eau potable ;
 - Négociation avec l'OFROU de la prise en charge des coûts liés à la rénovation du pont sur l'Autoroute ;
 - Recherche de solutions pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ;
 - Travaux d'investigation quant à la rénovation de la toiture de la Maison Communale.
- Recherche de solution et finalisation d'un accord avec la Commune de Crassier sur le « partage » de leur employé communal.
- Contrôle et nettoyage intégral de l'abri PC.
- Travaux liés à la crise énergétique.
- Organisation d'une soirée d'information et d'accueil pour les nouveaux habitants de la Commune.

Quatre séances du Conseil Général ont été tenues lors desquelles cinq préavis ont été déposés dans le cadre de la législature 2021/2026 :

- 06/2022 – Aménagement de la Salle Communale ;
- 07/2022 – Assainissement du pont 486.05 PS traversant l'autoroute A1 et menant au Bois-du-Nant. Demande de crédit de CHF 49'349.-- pour la réfection de la couche de roulement et de liaison de la chaussée sur le pont ;
- 08/2022 – Relatif aux comptes communaux de l'année 2021 ;
- 09/2022 – Concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 ;
- 10/2022 – Relatif au budget communal de l'année 2023.

Conclusions

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis No 11/2023 relatif aux comptes communaux et gestion de l'année 2022 ;
- attendu** que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la Commission de Gestion et Finance ;
- décide**
- d'adopter les comptes communaux et le rapport de gestion de l'année 2022 tels que présentés ;
 - de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2022.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 15 mai 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil Général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Graf

Ch. Graf



La Secrétaire :

M. Pernet

M. Pernet

Annexes : ment.